

esprit elles doivent être faites. Enfin, elle a bien garde de délimiter les faits qui doivent être regardés comme préternaturels et les autres. Pour arriver à cette délimitation, il faut de nombreuses expériences. Celles-ci sont d'une interprétation plus difficile par l'habileté du démon qui cache souvent son action sous celle d'une force naturelle dont nous ne connaissons pas la puissance, et qu'il peut exagérer de telle sorte qu'il nous fasse abandonner, sans que nous nous en doutions, le terrain des forces naturelles.

Ce décret sera commenté par les revues ; mais il faudra se défier de ces commentaires qui révèlent tous la tendance d'esprit de celui qui les fait. Laissons le temps et les expériences délimiter ce champ si vaste et enveloppé de tant d'obscurités ; marchons derrière l'Eglise, ne nous pressons pas de vouloir définir ce qu'elle a intentionnellement laissé encore dans le vague.

## LE PURGATOIRE

**Q**UAND une âme est séparée de son corps par le trépas, elle va paraître immédiatement devant le tribunal de Dieu pour être jugée. C'est une vérité de foi, enseignée par l'Ecriture sainte, la tradition et l'Eglise. La vie nous a été donnée pour connaître, aimer et servir Dieu ; en vertu de la liberté nous pouvons ne pas travailler à atteindre ce but. Il est donc naturel, obligatoire, que toute vie soit jugée pour en constater la bonté ou la malice. C'est le but du jugement particulier.

Après ce jugement, l'âme trouvée pure et sainte va jouir de Dieu dans les splendeurs du ciel ; celle qui, tout en étant bonne, porte encore en elle quelques traces du péché, va dans un lieu d'expiation pour achever de se purifier : c'est le purgatoire. Enfin l'âme malheureuse qui a usé de sa liberté pour faire le mal et ne s'en est point repentie avant le trépas, reçoit à cette heure le châtement de ses crimes. Elle est plongée pour toujours dans les horreurs de l'enfer. L'âme des saints nous protège auprès de Dieu, et l'âme des damnés demeure éternellement dans la haine et le désespoir. Nous ne pouvons que bénéficier de la gloire des uns, tout en restant impuissants à secourir les autres. Seules les âmes du purgatoire peuvent profiter de nos

prières et  
-cours.

Le purg  
ves les plu  
les autorit  
les prophè  
l'histoire e  
Tout procl  
Ecouton  
adversaire,  
car autrem  
du juge, et  
le ministre  
rez, je vou  
jusqu'au de  
c'est Dieu l  
qui s'appell  
peine que n  
le purgatoi  
satisfait à ]

Cette foi  
nous avons  
loigner de  
satisfaction  
être utile, e  
à cette vérité  
et la séparat  
La foi au  
en Dieu. Di  
« Qui habite  
Celui-là seu  
tion de la ju  
ombres ? Où  
Où est la ve  
ils de se pur  
Dieu est j

Dieu est j